



Communiqué de presse

Second tour des élections municipales Dimanche 28 juin

Jeudi 25 juin 2020

Le second tour des élections municipales aura lieu ce dimanche 28 juin, de 8h à 20h. La Ville met tout en œuvre pour organiser ce scrutin dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Tour d'horizon.

Port du masque obligatoire

Les bureaux de vote **ne pourront pas être fréquentés par plus de trois électeurs simultanément.**

Pour accéder au bureau de vote, le port du masque sera obligatoire. Des masques à usage unique seront à disposition des électeurs qui n'auraient pas le leur. Du gel hydroalcoolique sera également mis à disposition des électeurs dans chaque bureau de vote.

Priorité aux personnes fragiles

Deux types de file d'attente seront mises en place à l'extérieur des bureaux de vote : l'une pour les adultes en bonne santé, l'autre pour les personnes considérées comme fragiles par le Haut conseil de la santé publique (personnes âgées de plus de 70 ans, diabétiques non équilibrés, personnes aux antécédents cardiovasculaires, personnes présentant une obésité morbide...). Ces dernières seront prioritaires pour accéder au bureau de vote. Afin d'éviter les files d'attente, il **est recommandé d'éviter les pics d'affluence** : ouverture du bureau, fin de matinée, après 16h.

Garder les distances

À l'extérieur comme à l'intérieur des bureaux de vote, **les mesures de distanciation physique devront obligatoirement être respectées.** Le nombre d'électeurs est limité à 3 personnes simultanément dans chaque bureau.

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr



Les présidents et assesseurs seront équipés de masques et visières et séparés des électeurs par des vitres en plexiglas (ou équivalen). Dans la mesure du possible, l'entrée des isoairs sera tournée vers le mur afin d'éviter d'avoir à manipuler le rideau.

Une signalétique au sol indiquera les « limites sanitaires » devant la table de décharge, les isoairs et tables de vote, et un fléchage au sol matérialisera le sens de circulation dans le bureau. Chacun est par ailleurs invité à se munir de son propre crayon à encre (bleue ou noire) afin d'émarger et devra présenter sa carte d'électeur à distance.

Nettoyage

Les tablettes des isoairs et les zones de contact seront régulièrement désinfectés.

Chaque bureau de vote sera désinfecté avant et après le scrutin.

Résultats

Au fur et à mesure du dépouillement des bulletins de vote, **les résultats seront communiqués progressivement sur saint-herblain.fr**. Les résultats définitifs seront proclamés en fin de soirée. Il n'y aura pas de soirée électorale en mairie.

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr

